

CONSEIL EN BUDGET ET GESTION DE DETTES

Le conseil en budget et gestion de dettes permet une évaluation de votre situation. En quelques séances sont abordés :

- vos objectifs
- votre budget
- vos factures en retard
- vos dettes

Nous vous informons sur les possibilités d'action et vous conseillons au sujet des diverses démarches administratives.

CONSEILS POUR PROFESSIONNELS

Nous intervenons de manière indirecte pour les personnes bénéficiant d'une rente AVS/AI ou d'une curatelle, en mettant notre expertise au service des différents intervenants, tels que curateurs et assistants sociaux.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Nous développons des projets de prévention sur demande, auprès de différents publics, dans les milieux scolaires, de formation, de la santé, des populations migrantes, en entreprise, etc.

Chaque année : cours « Reprendre son budget et ses papiers en mains » en 3 modules, participation de CHF 10.-.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL / BUDGÉTAIRE

Cet accompagnement peut durer de 3 à 12 mois à raison d'une moyenne d'un rendez-vous mensuel. Il permet de stabiliser le budget et stopper la spirale de l'endettement.

- Accompagnement dans l'élaboration d'un budget équilibré
- recherche de solutions pour repartir sur de nouvelles bases
- intervention auprès des créanciers afin de négocier des arrangements de paiement
- collaboration avec les différents services administratifs (office des poursuites, contributions, caisse-maladie, etc.).

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POLYVALENT

Un accompagnement social à la carte peut être mis en place selon vos besoins, à l'attention des personnes qui ne peuvent bénéficier des prestations des services sociaux usuels.

DÉSENDETTEMENT

La possibilité d'atteindre un désendettement total ou partiel est soumise à certaines conditions.

- Stabilisation budgétaire durable
- Elaboration d'un plan de désendettement sur une durée maximale de 3 ans
- Négociations avec les créanciers
- Dans certains cas, sollicitation du Fonds de désendettement de l'Œuvre Jurassienne de Secours.

FAILLITE

Lorsque le désendettement n'est pas réalisable, il est possible, selon certains critères juridiques, d'étudier la piste d'une faillite personnelle.

INFOS PRATIQUES

Toutes nos prestations sont gratuites et soumises aux règles de Dettes Conseil Suisse dont Caritas Jura est membre, notamment la confidentialité (www.dettes.ch).

3 lieux de consultation, sur rendez-vous au 032 421 35 80

- Delémont, rue du Temple 19
- Porrentruy, Grand-Rue 18
- Saignelégier, rue de l'Hôpital 13

Permanence sans rendez-vous
Tous les jeudis de 9h à 11h (Delémont)

Pour un conseil immédiat SOS Info Dettes
0800 708 708 (tarif local)
du lundi au jeudi de 10h à 13h

Budget Dettes

Factures en retard

Impôts

Actes de défaut de bien

Caisse-maladie

Poursuites

Loyers

Frigo vide

Electricité

Département Consultation et Soutien

Secteur Social et Dettes

Rue du Temple 19 2800 Delémont

Téléphone 032 421 35 80

dcs@caritas-jura.ch www.caritas-jura.ch

06.2018/6000

Consultations sociales /
prévention / formations

**Equilibrez votre
budget et sortez
de vos dettes !**



Pour fixer un rendez-vous :

032 421 35 80

Permanence sans rendez-vous
à Delémont le jeudi matin de 9h à 11h

Pour un conseil immédiat
SOS Info Dettes

0800 708 708 (tarif local)

**UN PLUS
POUR TOUS !**

CARITAS Jura

CARITAS Jura